

VIGILANCE EXTREME

**Suppression de la carte scolaire,
Autonomie des établissements,
Rémunération des enseignants au mérite,
Suppression des ZEP.
Etc.**

Toutes les propositions de réforme avancées par Nicolas Sarkozy avant sa nomination à l'Élysée, ébranlent les fondements du système éducatif français. Elles ne peuvent nous laisser de marbre !

Le candidat n'a vraiment pas manqué de culot : il a osé parler du salaire, de la carrière et de la considération aux enseignants, alors qu'il a participé et cautionné pendant cinq ans la politique gouvernementale, restant sourd à nos revendications salariales.

Quant à sa proposition faite aux professeurs « *qui voudront travailler davantage, de gagner plus* », nous savons que c'est du vent, car ce métier, lorsqu'il est bien exercé, laisse peu de temps pour faire des heures supplémentaires.

Parce que la rentrée se prépare très concrètement en ce moment en particulier en terme de postes et d'affectations, parce que, dans la foulée de la nomination du gouvernement, la nouvelle équipe ne perdra pas de temps pour annoncer une série de mesures très rapidement, nous devons mettre la pression sans attendre, ne pas nous faire oublier d'ici la rentrée 2007 !

C'est pourquoi le collectif appelle à une nouvelle journée de mobilisation qui prendra la forme :

☛ **D'un stage : le vendredi 29 juin 2007**

de 9 h 30 à 17 h

(voir page 4 les modalités)

☛ **D'un rassemblement** : (qui conclura cette journée)

A partir de 15 h devant le rectorat

Le collectif appelle tous les collègues, TZR ou non, à participer à ce rassemblement devant le rectorat.

Sandra Lessavre-Gony

**SPECIAL T.Z.R. n°3 - Supplément n°1
au bulletin SNES-DIJON°58 - Mai 2007**

Éditorial	1
Inscription au stage du 29 juin 2007 Modèle d'autorisation d'absence.....	2
Les actions des TZR dans l'académie	3
La manifestation du 29 juin Bulletin d'adhésion Barème des cotisations.....	4

STAGE syndical à DIJON vendredi 29 juin 2007
ouvert à tous les personnels TZR en collège, lycée,
lycée professionnel, toutes disciplines confondues



Bulletin d'inscription au stage TZR du 29 juin 2007

Bulletin à renvoyer à la section académique du SNES :

Stage TZR - 45, rue Parmentier - 21000 DIJON - Téléphone : 03 80 73 32 70

Ou faites-nous connaître votre participation par courriel à s3dij@sn.es.edu

Prénom NOM :

Adresse personnelle :

Tél. / Adresse électronique :

Discipline :

Établissement d'affectation :

Je désire participer au stage TZR

Je peux apporter une tente OUI NON

NB. Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. Les frais de déplacement et de restauration à Dijon des participants adhérents du SNES sont pris en charge par la section académique de Dijon.

Lettre type de demande d'autorisation d'absence
pour stage syndical

Votre demande d'absence (l'autorisation rectorale est de droit pour un stage syndical) doit parvenir au rectorat, par la voie hiérarchique, au moins **un mois avant le début du stage c'est-à-dire avant le mardi 29 mai 2007 au plus tard.**

Nom Prénom

Grade, fonction

Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon,

s/c de Monsieur/Madame le/la Proviseur(e)/Principal(e) du (nom de votre établissement)

** Pas de formule d'appel dans un courrier administratif **

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire et du décret 84-474 du 15 juin 1984, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **29 juin 2007** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Dijon. Il est organisé par le SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES [3], organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

** Pas de formule de politesse dans un courrier administratif **

A, le ...-... - 2007

Signature

Notes (ne pas les reproduire dans votre courrier) :

[1] Lettre administrative adressée à Monsieur le Recteur, à reproduire, compléter et déposer par la voie hiérarchique auprès de votre chef d'établissement **au plus tard un mois avant le début du stage.** Tout courrier par la voie hiérarchique est obligatoirement transmis.

[2] Toute autorisation d'absence pour un stage syndical est strictement de droit, dans la limite de **12 jours par fonctionnaire et par an. Cette limite est rarement atteinte.** La formation syndicale est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

[3] Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré.

**Echos de congrès
(Clermont Ferrand le 30 mars 2007)**

Le congrès du SNES réaffirme un axe fort d'action syndicale déterminée et continue, au sein de ses priorités revendicatives : la défense des collègues TZR.

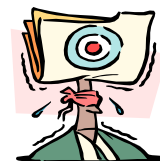
Environ 30 000 collègues sont affectés en zone de remplacement, qu'ils soient en début de carrière ou entrants dans l'académie, en grande partie victimes de la pénurie de postes, d'affectations très dégradées sur des moyens provisoires, des services éclatés, des enseignements imposés hors discipline de recrutement. Placés dans des situations professionnelles et personnelles inacceptables, ils sont utilisés par l'administration comme ballon d'essai pour aggraver la situation de tous.

Le congrès déclare majeure la responsabilité syndicale : défendre les collègues, les organiser, impulser l'action collective.

A cet effet, le congrès mandate la direction nationale pour animer, coordonner et articuler les actions nationales et académiques : publications, échange d'informations, mise en oeuvre collective des revendications unificatrices, association des multiples actions spécifiques TZR à l'action syndicale générale.

BIVALENCE / POLYVALENCE IMPOSEE :

Ce que disent « Les nouveaux décrets De Robien »



Pour tous les collègues :

« 2° L'enseignant du second degré qui ne peut compléter son service selon les modalités prévues au premier alinéa, peut être tenu, si les besoins du service l'exigent, de dispenser un enseignement dans une autre discipline dans son établissement d'affectation. Ces heures d'enseignement doivent lui être attribuées de la manière la plus conforme à ses compétences ».

Pour les TZR :

« Si l'enseignant régi par le décret n° 99-823 du 17 septembre 1999 susvisé ne peut se voir confier l'intégralité de son service dans les conditions prévues par ce même décret, il peut être tenu, si les besoins du service l'exigent, d'effectuer tout ou partie de son service dans une autre discipline. Ce service doit lui être attribué de la manière la plus conforme à ses compétences. »



DES SITES A CONSULTER

www.dijon.snes.edu

<http://miseretzr.canalblog.com/>

Les actions et manifestations dans différentes académies

- Bilan du collectif francilien
- Après la manifestation du 1er mai, le rendez-vous
- Un mail d'une TZR en colère
- Les bonifications à Bordeaux pour les TZR

<http://www.cetace.org/forums/viewforum.php?f=58>

Forum unitaire des TZR en colère

- Petite histoire d'une TZR en esclavage ·
- Lettre au recteur de Toulouse sur les déplacements des TZR ·
- Bilan du retour des bonifications dans d'autres académies ·
- Grève du second établissement ·
- Un témoignage intéressant de l'Académie d'Amiens
- Tous dans la rue ! Des académies qui bougent !



LES DATES IMPORTANTES A NOTER POUR LA FIN DE L'ANNEE

Vérification des barèmes intra des co-psy et des CPE	21 mai
Vérification des barèmes intra des personnels type lycée	23 mai
Mouvement intra académique des Co-psy	13 juin
Mouvement intra académique des CPE	14 juin

Mouvement intra des personnels type lycée	18-19-20 juin
Révision d'affectation	27 juin
Ajustements TZR	9 -11 juillet

WELCOME AU REFUGE DES TITULAIRES ZONARDS (R.T.Z)

Et si après notre périple en vélo l'an passé, nous établissons cet été notre «camp de base» devant le rectorat ?

T'es enseignant

T'es assuré

T'as une bonne voiture

T'es sportif et endurant

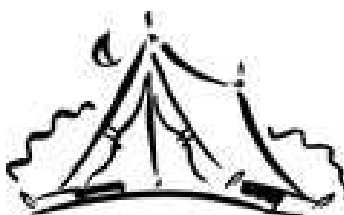
T'as un moral d'acier...



Sache qu'il n'y a pas que les GCU pour passer des moments festifs !!

Rendez-vous au R.T.Z. pour son :

Ouverture officielle le 29 juin 2007 au 51 rue Monge -21000 Dijon !



Avec tes amis, ta famille, tes collègues... tu es bienvenu(e)

N'oublie pas d'apporter ta tente car le matériel n'est pas fourni par le ministère !!

(Plus nous aurons de tentes montables rapidement plus il nous sera facile d'investir la place du rectorat).

BULLETIN D'ADHESION AU SNES-FSU

(ou de renouvellement d'adhésion)

A adresser à « SNES-FSU, 45 rue Parmentier, 21000 DIJON ».